



CHARTRE de l'ADHERENT à

L'Association* de l'Entente Saint Genoise

Saison 2020-2021



Vous ou votre enfant venez d'intégrer une section de l'Entente Saint Genoise (ESG), en conséquence vous vous engagez à suivre les **principes de base énumérés ci-dessous qui permettront l'épanouissement de tous, au sein de notre association.**

L'adhérent (ou son représentant légal) s'est informé du type et des conditions de pratique sportive ou culturelle à laquelle il a adhéré. Il accepte de s'y conformer.

L'adhérent s'engage à être présent aux réunions indispensables au fonctionnement de l'association : Assemblée Générale de l'ESG, Assemblée Générale de section.

L'adhérent vient pratiquer une activité sportive ou culturelle de son choix. Il s'engage à être présent régulièrement, à respecter les horaires et à participer aux différentes manifestations organisées par la section ou l'ESG.

L'adhérent mineur est sous la responsabilité de l'association durant le temps de l'activité, sous réserve qu'il se soit bien présenté aux lieux et horaires convenus.

Les parents s'engagent à signaler toute absence avant le début de l'activité.

L'adhérent respecte et soutient le travail des autres membres qui, bénévolement, ont accepté de prendre des responsabilités dans l'association, en prenant sur leur temps libre pour la faire vivre.

L'adhérent peut être sollicité pour apporter son aide à la vie de l'association (transports, préparation de manifestations et autres), sa participation ne se résume pas qu'à la seule pratique de l'activité. L'adhérent ne devrait pas être qu'un consommateur.

L'adhérent est encouragé à donner son avis sur l'association, son fonctionnement et son évolution. Plusieurs moyens lui sont proposés pour se tenir informé : plaquette, le *Lien*, Assemblées Générales, site web de l'association.

L'ESG avec ses sections est un lieu collectif d'apprentissage et d'éducation : patience, tolérance, respect, solidarité et fair-play sont des qualités à entretenir et à développer par l'adhérent.

**association loi 1901.*